

COMMUNE DE MÛRS-ÉRIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

COMPTE-RENDU

35ème séance

date de convocation : 9 OCTOBRE 2025
membres en exercice : 10
membres présents : 7
pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Mûrs-Erigné se sont réunis à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles I.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. FOYER ; Mme GASNIER ; M. SANTOT ; M. BRETON ; Mme TOUCHET ; M. ROUESNE ; Mme BERGER

Excusés : Mme CAILLEUX

Pouvoirs : Mme CAILLEUX à Mme GASNIER

Absents : Mme GABRIEL ; M. BINET

Démission : M. COURJARET, en cours de remplacement

Agent présent : Julien GABORIAU, responsable du CCAS

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'administration valident le procès-verbal de la séance du lundi 15 septembre 2025.

VOTE

<i>En exercice</i> :	10	POUR :	8
<i>Présents</i> :	7	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs</i> :	1	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote</i> :	8	TOTAL :	8

2 – EXERCICE 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Une décision modificative est une délibération qui modifie les autorisations budgétaires du budget primitif, permettant d'intégrer de nouvelles dépenses ou ressources, ou de supprimer des crédits antérieurement votés.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est donc proposé une décision modificative n° 1 du budget du CCAS.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement				
Chapitres - Désignations		BP	DM	Total Budget
011	Charges à caractère général	42 173.00	3 339.00	45 512.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	144 585.00	0.00	144 585.00
65	Autres charges de gestion courante	12 185.00	931.00	13 116.00
67	Charges spécifiques	0.00	440.00	440.00
023	Virement à la section d'investissement	7 385.00	-3 167.00	4 218.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800.00	0.00	800.00
	Total Général	207 128.00	1 543.00	208 671.00

Recettes de fonctionnement				
Chapitres - Désignations		BP	DM	Total Budget
013	Atténuations de charges	0.00	1 429.00	1 429.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0.00	7 399.06	7 399.06
74	Dotations et participations	800.00	2 990.00	3 790.00
75	Autres produits de gestion courante	183 449.06	-10 732.06	172 717.00
77	Produits spécifiques	1 112.00	457.00	1 569.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 766.94	0.00	21 766.94
	Total Général	207 128.00	1 543.00	208 671.00

- Section d'investissement :

Dépenses d'investissement				
Chapitre - Désignation	BP	DM	Total Budget	
21	Immobilisations corporelles	8 185.00	-3 167.00	5 018.00
	Total Général	8 185.00	-3 167.00	5 018.00

Recettes d'investissement				
Chapitres - Désignations		BP	DM	Total Budget
021	Virement de la section de fonctionnement	7 385.00	-3 167.00	4 218.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800.00	0.00	800.00
	Total Général	8 185.00	-3 167.00	5 018.00

- Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent la décision modificative n°1 du budget du CCAS 2025 comme indiquée dans les tableaux ci-dessus.

VOTE

<i>En exercice :</i>	10	POUR :	8
<i>Présents :</i>	7	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	1	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	8	TOTAL :	8

3 – RENOUVELLEMENT D’UN MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE

En application des dispositions de l’article R.123-19 du Code de l’Action Sociale et des Familles, une commission permanente a été créée au sein du Conseil d’Administration du CCAS.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de cette commission sont régies par les articles 10, 11 et 12 du règlement intérieur.

Il y est ainsi précisé qu’elle est composée d’un Président et de deux administrateurs, choisis à parité parmi les membres nommés par le Maire et parmi les membres élus au sein du Conseil Municipal.

Pour rappel la commission permanente est compétente pour étudier les demandes suivantes :

- Aides financières sous forme de secours ;
- Prolongement de la durée d’inscription à l’aide alimentaire au-delà d’un an ;
- Validation des bons alimentaires d’urgence délivrés par le CCAS ;
- Dérogation aux critères d’attribution pour l’accès à une aide facultative.

Par délibération en date du 18 mars 2024, le conseil d’administration avait désigné M. COURJARET et Madame CAILLEUX en tant que membres de la commission. M. COURJARET ayant démissionné, il convient de renouveler son siège.

Les administrateurs intéressés parmi les membres nommés par le Maire peuvent donc proposer leur candidature.

M. BRETON propose sa candidature

- Les membres du Conseil d’administration, après en avoir délibéré, élisent Monsieur BRETON en tant que membre de la commission permanente.

VOTE

<i>En exercice :</i>	10	POUR :	8
<i>Présents :</i>	7	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	1	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	8	TOTAL :	8

4 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Par délibération du 16 novembre 2023, le conseil d'administration a délégué à une commission permanente l'instruction des demandes d'aides financières sous forme de secours, des demandes d'allongement de la durée d'inscription à l'aide alimentaire au-delà d'un an, de la validation des bons alimentaires d'urgence délivrés par le CCAS, ainsi que des demandes dérogeant aux critères d'attribution des aides facultatives

Depuis le dernier CA la commission permanente a pris les décisions suivantes :

N°	Date	Décision	Montant maximum
0048_2025	22/09/2025	Validation de 36 chèques de services	288 €
0049_2025	22/09/2025	Refus de prolongement de l'aide alimentaire	---
0050_2025	22/09/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0051_2025	22/09/2025	Attribution d'une aide financière – facture d'eau	35 €
0052_2025	22/09/2025	Rejet d'une demande d'aide financière – réparation voiture	---
0053_2025	22/09/2025	Rejet d'une demande d'aide financière – facture plomberie	---
0054_2025	13/10/2025	Validation de 44 chèques de services	352 €
0055_2025	13/10/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0056_2025	13/10/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0057_2025	13/10/2025	Rejet d'une demande d'aide financière – facture d'eau	---
TOTAL			675 €

5 – QUESTIONS DIVERSES

• Thé dansant

Présentation des supports de communication et modalités d'inscription et d'accès au thé dansant du CCAS qui se tiendra le 13 novembre prochain au Centre culturel Jean Carmet.

• Là où tu vas, accompagner et raconter

Partage des supports de communication du projet de rencontre avec Etienne Davodeau et Françoise Roy.

• Repas des ainés

Le repas des ainés 2025, organisé par la commune de Mûrs-Erigné aura lieu le 17 décembre prochain au Centre culturel Jean Carmet. Les courriers d'invitation sont en cours d'envoi aux habitants âgés de 70 ans et plus. Les inscriptions et participations financières seront recueillies à l'accueil de l'Hôtel de ville. Une invitation globale est adressée aux résidents de La Buisse. Le CCAS est en charge d'organiser le transport solidaire pour les personnes qui en feront la demande.

• Temps fort aide alimentaire

Les membres du CA, les bénévoles, les partenaires et les bénéficiaires de l'aide alimentaire ayant participé à des actions collectives du CCAS sont conviés le 18 décembre prochain à 12h30 à l'Espace Bellevue. Un apéritif déjeunatoire préparé lors d'un atelier cuisine avec *Solidarifood* sera offert aux

participants. Il s'agit d'une occasion de remercier les bénévoles et partenaires du CCAS, tout en valorisant l'action des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

- **Actualités des structures**

Les membres du CA, représentants d'associations, sont invités à partager l'actualité de leur structure s'ils le souhaitent.

Association Familles rurales :

- Bilan satisfaisant de la bourse aux vêtements d'automne, malgré une légère baisse des ventes (33% des plus de 3000 produits, pour un prix moyen de 4,19 €)
- Préparation de la bourse aux jouets du 5 novembre prochain

ADMR :

- Inquiétude au sujet de la reprise du service d'aide à domicile exercé jusqu'à présent par l'Espace Saint Pierre sur la commune, dans un contexte peu favorable aux recrutements et auprès de personnes en situation de handicap dont les droits ne sont pas toujours ouverts.

La Buiissaie :

- La résidence se prépare au passage d'une commission de sécurité le 6/11 et à l'évaluation de la Haute Autorité de Santé, prévue en décembre, portant sur le fonctionnement de la structure et du respect des droits et libertés des personnes accueillies.
- Plusieurs articles sont parus concernant les « Tables d'hôtes », permettant à des habitants de venir à La Buiissaie pour partager un repas et un après-midi d'animations avec les résidents.
- La Buiissaie : la bonne participation aux actions de la plateforme de répit montre que celles-ci répondent aux besoins d'aidants sur le territoire. A Mûrs-Erigné, un cycle de séances d'activité physique adaptée se déroule à l'espace Bellevue jusqu'en décembre et une action conviviale aura lieu prochainement dans une société de boules de fort.

6 – CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Lundi 17 novembre 2025
- Jeudi 18 décembre 2025
- Lundi 12 janvier 2026
- Jeudi 12 février 2026
- Lundi 9 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.
Fait et délibéré en séance, les mois, jour et an ci-dessus.